

LA MONTAGNE

SAINT-JUST ET LA CROIX-ROUSSE,

JOURNAL RÉPUBLICAIN.



Nouvelles de Paris, Lyon, Arrondissement de Villefranche et de l'étranger.

Une question grave, de la plus haute importance, occupe tous les esprits et met en émoi notre population. Samedi 25, une proclamation invitait tous les commis ou employés de commerce à se réunir dimanche 26 dans la salle du Colisée, afin d'aviser à quelques mesures prudentes et sages pour empêcher la concurrence existant à Lyon entre les commis français et étrangers.

Le bureau, composé en partie de jeunes gens animés d'excellentes intentions, a lu le premier procès-verbal et la copie de la lettre adressée au Commissaire délégué du gouvernement provisoire. La parole a été donnée à divers membres de l'assemblée. Un de ces orateurs, dans son emportement, a soutenu que, plus que jamais le temps était propice, qu'il fallait agir, et obtenir de suite l'expulsion des étrangers; qu'on devait à l'instant même se porter en masse à la préfecture pour l'exiger.

Aujourd'hui cette décision a été publiquement désapprouvée par la commission des commis et employés; ils déclarent qu'en leur qualité de citoyens français, ils protestent de toute leur force contre la manifestation proposée qui a été faite en dehors de leur commission.

Nous applaudissons à cette manifestation, à ce retour d'équité; elle prouve qu'en France l'esprit peut être un moment égaré, mais qu'il reste toujours le sentiment national de justice et de générosité. Quoi? c'est au moment où nous criions: Frères! debout? imitez-nous? unissons-nous et défendons tous en commun nos droits et nos libertés que les rois compromettent et sacrifient? c'est au moment où, par l'exemple et par la parole, nous prêchons la sainte croisade contre l'absolutisme; c'est à ce moment que nous commettons l'acte le plus anti-fraternel, le plus anti-libéral qu'on puisse imaginer. Non! cet acte ne pouvait s'accomplir, nos sentiments de nationalité, d'hospitalité, d'honneur s'y opposaient. Nos jeunes amis l'ont compris; ils se sont empressés de réprover une telle mesure; ils ont réparé autant que possible le mal et l'injustice; honneur à eux! Ils n'ont pas voulu, ils ne voudront jamais se souiller d'une telle iniquité. Ils se sont souvenu que la France sous les régimes les plus rétrogrades a toujours reçu à bras ouverts les exilés de toutes les nations, Italiens, Allemands, Espagnols, Grecs, Polonais; non, le peuple français, si généreux même pour ses ennemis, ne commencera pas l'usage de sa liberté souveraine par chasser ses voisins, ses amis, ses frères en travail et en doctrine républicaine. Les peuples aujourd'hui sont pour jamais unis. La liberté a renversé les barrières qui les séparaient; bientôt il n'y aura plus de frontières, la guerre ne rompra plus

les nations et tous unis en frères, ils se donneront la main.

— *Club de St-Pierre.* — Vendredi soir, au club de St-Pierre, le citoyen Morellet, avocat, a prononcé un discours qui a été vivement applaudi. Il a fait l'éloge de notre chère devise: *Liberté, Egalité, Fraternité.* Le président a ensuite annoncé à l'assemblée, qu'on allait passer immédiatement à l'appel nominal des candidats qui se portent pour la représentation nationale. Il a invité les membres à manifester leur opinion par oui ou par non. Le citoyen Castel, marchand-tailleur, a été repoussé.

A l'appel d'un autre nom, une voix a répondu: non. Sommation a été faite à son auteur d'en expliquer les motifs, sous menace d'expulsion; nous avons hautement protesté contre cette proposition brutale, illégale, attendu que la Liberté, l'Égalité, la Fraternité, dont on venait à l'instant même de faire un si éloquent éloge, ne se pratiquait pas ainsi. Qu'aux belles paroles, il fallait ajouter les belles actions. Qu'il était indigne à des hommes sensés, à des hommes libres, de se comporter de la sorte: que ce citoyen qu'on sommait de parler sous menace d'expulsion était dans la plénitude de ses droits, en s'y refusant; qu'il était également dans la complète invitation du président en répondant à l'appel des noms par oui ou par non. Agir comme on le proposait, c'eût été porter atteinte au libre exercice du vote. GRAS jeune.

— Nous lisons dans le *Censeur* du 24: « M. Bacot, avocat, a été nommé juge près le tribunal civil de Lyon, en remplacement de M. Chaley, juge, nommé conseiller à la cour d'appel. M. Bacot a refusé, sous le prétexte que, porté à la candidature par plusieurs cantons, il tenait à conserver son indépendance. »

Nous ne partageons pas la susceptibilité de cet honorable citoyen par deux raisons: la première, c'est que tout homme dévoué à la république ne doit pas refuser son concours au gouvernement provisoire; car, aujourd'hui, soit à la justice, soit à l'administration, le public a besoin plus que jamais de dévoués et bons républicains; comme cela, les esprits se rassureront, la république y gagnera.

La seconde, c'est que fonctionnaire provisoire vous n'êtes lié en rien; dans tous les cas la loi électorale n'étant pas encore révisée, les compatibilités subsistent toujours. Vous pouvez donc accepter des fonctions salariées, en bon soldat républicain vous le devez. Si tous les fonctionnaires nouveaux avaient remercié, le gouvernement provisoire eût été bien embarrassé dans sa marche. MM. Alcock, Chanay, Chaley, qui ont accepté, s'ils arrivent à la Conven-

tion, n'en voteront pas moins pour les incompatibilités.

— On lit dans le même Journal: « A la suite d'une réunion tenue dans les bureaux du *Censeur*, un comité électoral a été formé, composé de patriotes connus par leur fidélité constante à leur drapeau; il portera le nom de *Comité Républicain du Rhône*. Il se mettra immédiatement en rapport avec le comité central de la Seine et ceux des départements, constitués dans le même esprit de dévouement à la République. »

Nous approuvons dans son entier cette pensée patriotique que nous croyons désintéressée. Mais nous demanderons à MM. Rittiez et Treillard, pourquoi dans leurs précédentes réunions ont-ils oublié d'ajouter à leur liste de candidats, des noms patriotes bien connus, vieux, loyaux et sincères républicains? pourquoi, nous n'avons vu figurer sur cette liste que les noms des cinq rédacteurs, MM. Rittiez, Kauffman, Treillard, Botton, Faure et deux autres noms d'amis intimes?

ÉLECTIONS NATIONALES.

Les élections aujourd'hui sont tout: en elles se renferment nos espérances; d'elles sortiront la sécurité et le bonheur du pays. Les citoyens doivent donc s'en occuper activement, instruire leurs amis, propager les noms de bons et honnêtes candidats, afin que la loi, sortie épurée de l'Assemblée nationale, éclaire le monde, qu'elle soit en définitive l'évangile des nations.

A Lyon de nombreuses prétentions surgissent. Si le pays devait attendre plus long-temps le jour des élus, nous compterions bientôt autant de candidats que d'électeurs. Autour de nous, chacun selon lui est plus capable, a plus de droit à ce grand honneur. Que de folles prétentions! bientôt que d'espérances déçues! Quant à nous qui sentons notre infériorité, si quelques bulletins sortis de l'urne portaient nos noms, notre vanité n'en serait pas atteinte. Nous reconnaitrions la plaisanterie de quelques amis, et nous les sommerions par la voie de notre journal de ne pas y revenir sitôt.

Les candidatures les plus assurées, à Lyon, sont celles de MM. Laforest, maire provisoire, Chanay, commissaire du gouvernement, Arago, délégué du gouvernement, et Jules Favre avocat.

M. Laforest a constamment appartenu à la démocratie. Concurrent de M. Sauzet, il n'a succombé dans le combat électoral que par des ignobles moyens du pouvoir corrupteur, par les lâches manœuvres d'hommes cupides, égoïstes, acheteurs ou achetés, sur lesquels en bons républicains nous ne voulons pas revenir. C'est lui qui du haut du balcon de l'Hôtel-de-ville, a proclamé la république. Depuis, que

de jours sans repos, quel travail sans relâche, que de nuits sans sommeil! Dans son indépendance, dans son amour de la chose publique, il oublie ses propres intérêts, et ne s'aperçoit pas qu'il aide à saper dans ses bases le grand, le monstrueux édifice des privilèges.

M. Chanay appartient au barreau lyonnais. Avocat, il a toujours manifesté des opinions larges, libérales et avancées. Au barreau, il a été constamment l'infatigable défenseur des démocrates, au dehors, celui de la démocratie. Il est aujourd'hui ce qu'il fut; demain, si Dieu lui prête vie, il sera ce qu'il est. Dans ses luttes judiciaires, nous l'avons vu soutenir avec courage et persévérance, les droits du faible contre le fort, de l'opprimé contre l'oppressé. Constant défenseur des ouvriers, il a su également défendre ceux de la liberté: c'est un bon, dévoué et sûr républicain.

M. Arago, fils du grand citoyen, du savant Arago, n'est plus étranger à notre cité. Commissaire délégué du Gouvernement provisoire, dans ces fonctions si difficiles et si pénibles, il a su se concilier, autant qu'il était possible, les intérêts de tous: la population l'aime et l'honore.

M. Jules Favre, orateur éminent, pour ceux qui l'ont entendu, il n'y aura pas d'incertitude; pour ceux qui le connaissent, il est déjà nommé. Défenseur ardent de nos libertés, c'est lui qui, à Lyon, a relevé le gant jeté si audacieusement par cette race de parjures insolents; c'est lui qui, le premier, a combattu. Défenseur des accusés d'avril, à la cour des Pairs, Paris l'a entendu, Paris nous l'a enlevé. Secrétaire général au ministère de l'intérieur, républicain sincère, sa place doit être à la Convention. Personne n'y apportera plus de zèle, plus de désintéressement, des pensées plus nobles, plus élevées, un savoir plus solide, meilleur; personne n'y arrivera avec un cœur plus digne, un cœur plus grand.

Nous ne commettrons pas de légèreté en assurant que ces quatre candidatures passeront à une grande majorité, et nous ne répétons que ce qui se dit autour de nous. Lorsque les autres candidatures auront été également bien connues, nous les ferons connaître à nos lecteurs.

NOUVELLES LOCALES.

— Un imprudent, un fou, s'est adressé aux ouvriers terrassiers employés aux remblais de l'hippodrome, en leur montrant une cocarde blanche attachée à son chapeau, les invitant à le suivre sous la promesse de leur donner de l'or. A l'instant il a été terrassé, frappé, son chapeau a été mis en pièces; grâce à la protection de la garde nationale, accourue à son secours, il a pu échapper à la fureur des gens qu'il avait si imprudemment défiés. Il a été conduit à l'Hôtel-de-Ville et incarcéré.

— Par arrêté du gouvernement provisoire les élections générales des représentants du peuple auront lieu dimanche 23 avril; l'Assemblée se réunira le 4 mai prochain. L'arrêté en a été affiché à Lyon aujourd'hui 29 mars.

— Par arrêté du commissaire délégué du gouvernement provisoire, à la date du 28, l'interdiction relative à la sortie du numéraire est levée, on émettra des billets de la Banque de Lyon de 25 francs, la circulation en est ordonnée.

— A la suite de la réclamation relative à l'expulsion des étrangers, de graves brutalités et de graves désordres ont été commis. Quelques individus se sont portés chez les traitants, maîtres d'hôtels, cafetiers pour sommer les maîtres de ces établissements de renvoyer les étrangers à leur service. De pauvres enfants savoyards n'ont pas été exceptés de cette rigueur qui est généralement désapprouvée par la population.

— Mardi 28, des jeunes gens de la commune de

Chaponost s'étaient réunis dans un cabaret; pendant la copieuse libation on chantait et les esprits s'animaient: on parlait de la Révolution, on s'animait davantage; nous ne nous en plaindrons pas, on n'osera pas s'en plaindre; alors au paroxysme de l'esprit, ces jeunes gens se mirent à crier: A bas les aristocrates! nous ne voulons plus d'aristocrates! à bas les aristocrates!

Prévenu de ces faits, le maire, assisté de la garde nationale, s'est rendu dans le cabaret et a fait opérer l'arrestation de plusieurs d'entre eux. L'arrestation a été opérée sans résistance; quatre de ces jeunes gens conduits de suite à Lyon, y ont été écroués.

Le lendemain, les parents et les camarades sont venus en masse à Lyon, porter leurs plaintes et réclamer la mise en liberté des détenus. Les décisions des hommes de loi sont lentes. Les magistrats pour s'enquérir ont besoin du temps, souvent ils ont à s'occuper d'autre chose plus pressant; aussi en attendant l'ordre du Commissaire du gouvernement la foule s'augmentait-elle à chaque minute.

Le citoyen commissaire, M. Chanay, près de qui les réclamants s'étaient rendus, a de suite pris connaissance du procès-verbal du maire, il en a fait justice. Ces jeunes gens ont été mis à l'instant en liberté aux acclamations de la foule qui s'est ensuite dispersée.

— LA CROIX-ROUSSE. — Sur la demande du citoyen commissaire, la garde nationale et les ouvriers, dits *Voraces*, sont descendus pour aider leurs frères de Lyon au maintien de l'ordre. Sur la place des Terreaux, celle de Bellecour, sur les quais, partout des attroupements se forment, partout ils deviennent considérables. Notre curiosité a été doublement satisfaite. Tous nous avons vu avec satisfaction les hommes qui se disent et qu'on dit si noirs. L'empressement, le soin et la sagesse avec lesquelles ils font leur service leur fait honneur. Et nous, habitants de Lyon, qui avons suivi avec plaisir plusieurs de leurs patrouilles, sans vouloir blesser nos camarades, nous leur disons, imitez-les. Dans leur zèle ils sont infatigables, leurs nombreuses patrouilles ont assez prouvé qu'ils ne sont pas des gardes paresseuses. En conscience ces voraces sont moins voraces que ces voraces huppés que nous connaissons et que nous rencontrons tous les jours.

— ST-JUST. — Un deuxième club s'est créé à St-Just; ceux qui s'étaient opposés, non à la division, elle n'a jamais existé, elle n'existera jamais, mais à cette deuxième création, se sont retirés. Ils ont repris l'ancien local de l'Ecole des Frères.

On a l'espoir que ces derniers, moins nombreux, rentreront dans le giron commun.

PARIS.

La commission du gouvernement s'occupe activement de l'organisation du travail.

LYON.

Hier toute la population a été vivement émue, le bateau à vapeur le *Vautour* arrivé de Valence avec un drapeau blanc flottant, a été cause de cette agitation. Le capitaine a été arrêté. A cet égard, le délégué du gouvernement provisoire a publié l'arrêté suivant:

AU PEUPLE.

Citoyens,

Le bateau à vapeur le *Vautour*, a excité aujourd'hui des rumeurs dans la population, qui, des deux rives du Rhône, apercevait une flamme blanche sur ce bateau.

Du calme, citoyens, l'autorité républicaine veille sans cesse au maintien de l'ordre républicain.

Le bateau le *Vautour* est maintenant saisi et la justice instruit.

Justice sera faite. Le capitaine est arrêté.

Emmanuel ARAGO.

ARRONDISSEMENT VILLEFRANCHE.

AMPLEPUI. — Une réunion préparatoire a eu lieu à Amplepuis, canton de Thizy, pour la nomination des délégués à envoyer au comité de Lyon, qui s'intitule Comité central. La nomination s'est faite un peu lestement. On nous écrit que de graves abus y ont été commis. Entre autres, que des bulletins déposés ont été écrits hors de l'assemblée. Les patriotes justes et libres doivent veiller aux abus, qui tendraient à convertir au profit de quelques-uns les droits qui appartiennent à tous.

La garde nationale n'est pas encore armée; le citoyen Arago, délégué du gouvernement, a promis d'envoyer les premières qui seront disponibles.

THIZY. — On nous écrit de ce même canton qu'au nombre des candidatures proposées, celle de M. Julien-Lacroix est la plus assurée. Ex-député, il a toujours voté avec l'opposition. Si aux dernières élections son nom n'est pas sorti de l'urne, le pays sait pourquoi. Les corrupteurs et les corrompus en ont été seuls la cause. On parle aussi de M. Jean Suchet qui se fait prôner par ses créatures. Maire de Thizy, ex-membre du conseil-général, protégé de M. Blot, ex-sous-préfet de Villefranche, les patriotes feront justice d'une telle prétention.

Un club est organisé chez le citoyen Denis, cafetier, patriote dévoué à la cause démocratique.

VILLEFRANCHE. — Plusieurs citoyens qui ont assisté samedi, au Palais-des-Arts, à la réunion électorale des délégués des cantons ruraux, sont venus dans nos bureaux protester contre la direction que voudrait imprimer aux élections un comité dont les membres sont loin d'être républicains. Ils invitent leurs concitoyens à ne pas écouter les inspirations de ce comité, et à attendre, pour fixer leurs choix, d'autres indications et des candidatures plus franchement républicaines.

— La nouvelle de l'insurrection de Cracovie est confirmée; 15,000 hommes sont sous les armes. 400 détenus politiques ont été mis en liberté. On s'attend à voir proclamer la république dans notre ville. A Vienne, le nouveau ministère est formé de réactionnaires; il n'y a que M. de Pillandorff de libéral, tous les autres sont des créatures de Metternich. Comme Guizot en France ils travailleront ici malgré eux au renversement définitif de la royauté.

— Quinze cents Savoisiens ont quitté notre ville dans un ordre admirable, musique en tête et précédés du drapeau français. La population lyonnaise, la garde nationale en armes les accompagnaient. On distinguait plusieurs drapeaux avec des inscriptions qui proclament l'union et la fraternité entre les deux nations.

— Le 13^e léger, le 22^e de ligne ont quitté leur caserne et les forts, réclamant une liberté entière pour les élections. L'arrestation arbitraire, illégale d'un sous-officier du 4^e d'artillerie, a excité de vifs reproches adressés par la population au général. Sur la place Louis XVIII, en face de la caserne, le général a été vivement réprimandé par le peuple. Ses épaulettes ont été arrachées, son aide-de-camp a été renversé de son cheval. Le peuple, justement indigné, ne s'est calmé que sous la promesse d'honneur donnée par le général, que ce sous-officier chéri de ses camarades leur serait rendu le lendemain. Le général, en faisant partir de nuit ce sous-officier, a commis une grave illégalité, il a fait acte de despotisme. Si le sous-officier en allant au club avait commis une faute, la salle de police était là pour l'en punir. Si la faute était grave, le conseil de guerre de la division du Rhône devait en être saisi et non celui de Grenoble. Pourquoi l'a-t-on enlevé de nuit? pourquoi l'a-t-on fait partir escorté de 4 gendarmes? c'est ce que nous dirons dans notre prochain numéro. Ce que nous pouvons dire aujourd'hui, c'est que la protestation du peuple a été juste, énergique et imposante. Trente mille hommes s'étaient donnés rendez-vous sur la place Louis XVIII; ils ont parcouru la ville dans un ordre parfait, tambours et musique en tête, mêlés avec leurs frères, les soldats du 4^e d'artillerie, du 13^e léger, du 22^e de ligne et des hussards, chantant et répétant la *Marseillaise* et le *Chant du Départ*. La joie était à son comble. C'était vraiment admirable et imposant.

Le Gérant F. DOIN.

LYON. — IMPRIMERIE DE GUYOT,
Hôtel de la Manicaterie, rue et cour de l'Archevêché.